

ÉDITO :

Madame, monsieur,

Le 7 mai à 6H45, au cours d'un croisement avec un véhicule, un bus scolaire transportant des adolescents de Saint Mitre a chaviré dans un fossé sur la RD52 entre la Plage de Massane et la bretelle d'entrée au village.

A cet endroit, la largeur bitumée de la voie est de 4 m, rendant impossible un tel croisement.

Heureusement, il n'y a pas eu de blessé.

Cet accident met en lumière une requête de la ville de Saint Mitre auprès de la Direction des Routes du Conseil Général vieille d'une dizaine d'années.

Après avoir pris leur temps pour faire une étude hydraulique du bassin versant, réaliser une étude de busage intégral des fossés et d'élargissement de la voie à 6 m, ce à

quo nous étions opposés, nous avons trouvé le 6 juillet 2009 un accord avec la D.R.C.G. pour recalibrer les 3 tronçons dangereux.

L'accord de M.BURRONI, Conseiller Général en charge des routes, a été obtenu le 28 octobre 2009.

Depuis, nous attendons le début des travaux, dont, malgré notre courrier du 6 avril 2010, nous ne connaissons pas, pour l'instant, la suite qui sera donnée.

Souhaitons qu'après cet accident, qui aurait pu être beaucoup plus grave, il y ait une prise de conscience des autorités responsables débouchant sur la sécurisation des tronçons dangereux.

Christian BEUILLARD, Maire

« A PROPOS DE VARAGE ET DE MASSANE »

La vie à Varage et Massane ne se résume pas à la création d'un terrain de boules – en l'occurrence sur un foncier n'appartenant pas à la ville- ou à la transformation de la Salle Polyvalente de Varage qui ferait défaut aux associations (il y a une occupation journalière de cette salle) comme le suggère le Parti Socialiste.

La vie à Varage et Massane est aujourd'hui fortement impactée par les problèmes de stationnement qui deviennent critiques par endroit.

De nombreux véhicules (trop) utilisent la voie publique, jusqu'à l'encombrer par endroit, empêchant même le passage de la benne de ramassage des ordures ménagères, voire plus simplement la circulation.

C'est ainsi que nous avons dû interdire l'Allée Marcel L'Herbier au stationnement, cette dernière étant la

seule voie carrossable permettant d'accéder à l'Allée de la Plage ou à l'Allée Jules Dassin (voir par ailleurs).

Il est évident que la circulation devrait être prioritaire dans les allées.

Nous serons donc contraints d'interdire le stationnement sur certains points critiques, en particulier :

- A l'intersection de l'Allée Jean-Sébastien BACH avec les Allées Jean-Philippe RAMEAU et ROUGET DE L'ISLE
- A l'intersection des Allées Luigi CHERUBINI et Hector BERLIOZ
- Au milieu de l'Allée CHERUBINI à hauteur du poteau EDF
- Au milieu de l'Allée BELLEVUE au niveau du poteau EDF

La mise en sens unique de certaines allées pourrait être aussi envisagée.

ALLEE DE LA PLAGE

Elle devrait déboucher sur l'Avenue de Varage Massane à hauteur de l'Allée Camille SAINT SAENS.

Or, une partie de ce raccordement se trouve sur le territoire de la commune d'Istres et sur un domaine privé. Le tronçon est à peine carrossable.

Nous avons donc entamé des démarches afin de l'acquérir, ce qui devrait permettre de la rénover et d'avoir ainsi 2 accès au bord de l'Etang.

VISITES DE QUARTIERS

Elles se sont déroulées dans le courant du mois de mai, en présence des élus et des membres des comités de quartier disponibles.

Un ensemble de petits travaux ont été relevés. Ils seront inscrits au planning des services techniques.

Par ailleurs, ont été notées les haies handicapant la circulation piétonne ou automobile. Une action sera menée en direction des propriétaires.

PRÉPARONS LA FÊTE MÉDIÉVALE

La 3ème fête médiévale aura lieu le dimanche 12 septembre prochain.

Pour se costumer, il existe 3 possibilités :

- Créer son propre costume,
- Rejoindre l'équipe de couturières de la section Arts Plastiques de l'OMCA, chaque mercredi à partir de 14h à l'école Jean Rostand (entrée côté cantine pour accéder à l'appartement du 2ème étage),
- Louer pour 10 euros votre costume à la Manare, deux semaines précédant la fête (voir SMI).

En tout cas, nous vous donnons rendez vous le 12 septembre, place Neuve dès 10h00. Des stands et des animations vous attendent. La restauration sera assurée sur place.

AGENDA ANIMATIONS

JUILLET

du 23 au 26 : Fête Votive de la St Roch

Retraite aux flambeaux, soirées DJ, bal populaire, aïoli, fête foraine...

Animation «Pochette Surprise»,
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

LE BUS DE LA PLAGES : c'est reparti !
Tous les jeudis du 8 juillet au 19 août.

AOÛT

15 : FÊTE DE VARAGE / MASSANE :
pique nique sorti du sac (salle
polyvalente), bal et feu d'artifice
(plage de Massane)

SEPTEMBRE

3 - 29 : exposition City Fantasy,
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

4 : FÊTE DES ASSOCIATIONS, gymnase
René Jauras, dès 16h00.

5 : VIDE GRENIER de Massane, allée
du bord de l'eau, toute la journée.

12 : FÊTE MÉDIÉVALE, animations,
démonstration, défilé, marché
artisanal, centre ville, toute la journée.

18 : ROLAND MAGDANE « Attention
ça va être show », La Manare, 20h30.

SITE DE SAINT BLAISE

Horaires d'ouverture : A compter du 27 avril 2010,
le site est ouvert aux visites du mardi au dimanche, de 9h30
à 12h15 et de 14h00 à 19h00 (fermeture hebdomadaire le
lundi). Le site est également ouvert les jours fériés sauf le 1er
mai, le 25 décembre et le 1er janvier. L'entrée est gratuite.

Pour participer à des visites guidées, contacter l'office
de tourisme de Martigues au 04.42.42.31.10.

Deux brochures complémentaires gratuites sont à votre
disposition à Saint Mitre Informations.

SCOLAIRE

RENTREE SCOLAIRE 2010

1. Pour les élèves des écoles de Saint Mitre

Afin de bénéficier des services de restauration scolaire, de
garderie et de transport scolaire (pour le groupe scolaire Rostand),
les familles devront inscrire ou réinscrire leurs enfants du 3 mai au
31 juillet 2010 au Service SCOLAIRE de la Maison de la Jeunesse et
du Social (M.J.S.)

**ATTENTION : Seuls les enfants réinscrits avant le 31 juillet 2010 seront
certains d'être accueillis dès la rentrée.**

**Seules les familles à jour des paiements de leurs factures pourront
réinscrire leurs enfants au restaurant scolaire à la rentrée.**

2. Pour les collégiens et lycéens de Saint Mitre

Penser à s'inscrire aux transports scolaires AVANT le 14
juillet 2010 au Service SCOLAIRE de la MJS.

Maison de la Jeunesse et du Social ouvert

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone 04 42 06 97 54 ou 04 42 06 74 16

L'ATELIER INFORMATIQUE DES SENIORS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en place
un atelier informatique, animé par l'association « Mon Jardin
Numérique » et réservé aux seniors.

Les cours s'organisent en 2 groupes de 10 personnes chacun,
représentant 2 niveaux :

- Groupe 1 : « Session découverte » pour les personnes
débutantes,
- Groupe 2 : « Session progression » pour les personnes
possédant quelques bases.

Les cours ont lieu le mercredi matin de 9h00 à 10h30 et de 10h30
à 12h à la salle informatique de l'Ecole Edouard VAILLANT et durent
un trimestre :

Les cours ont débuté le 28 avril jusqu'à fin juin et reprennent fin
septembre.

Le coût de cette formation est de 60 euros par trimestre et par
personne, pour 8 séances d'une durée de 1h30.

**Si vous souhaitez vous inscrire pour la période de septembre
à décembre, ou même la suivante, donnez votre nom et votre
numéro de téléphone au CCAS et l'association « Mon Jardin
Numérique » vous contactera pour répondre à toutes vos
questions.**

LA MAISON DES ARTS

LA MAISON DES ARTS, située Rue Irénée Sabatier, accueillait,
jusqu'à présent, les activités O.M.C.A. « ARTS PLASTIQUES et
CLUB PHOTOS ».

Dernièrement, nous avons constaté des désordres au niveau
des planchers du bâtiment qui ont nécessité le déplacement
de ces activités vers l'Ecole Jean Rostand, dans des logements
vacants, réservés aux instituteurs.

Seule, l'activité « POTERIE » sise au rez-de-chaussée a été
maintenue, après consolidation.

La rénovation complète du bâtiment a été mise à l'étude.

A PROPOS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

*La FCPE, qui n'est pas satisfaite de la restauration
scolaire en général, voudrait que le Parlement légifère
pour que l'on fixe, par la loi, les obligations des communes
en la matière.*

*Elle rend responsable la restauration scolaire de
l'obésité des enfants alors que pour ceux qui en profitent,
plus de 60% des repas sont pris à l'extérieur, sans parler
des goûters préparés par les parents.*

*A Saint Mitre, les repas sont élaborés, chaque
mois, par une diététicienne qui s'attache à l'équilibre des
plats proposés au self service.*

Nous constatons néanmoins :

*1° - que les enfants mangent vite (1/4 h), alors qu'ils n'y
sont pas contraints,*

2° - qu'il y a beaucoup de restes,

*3° - qu'un nombre non négligeable d'enfants en
élémentaire ne savent pas utiliser la fourchette et le
couteau.*

De surcroît :

*1° - Ils ont tendance à laisser les plats qu'ils ne trouvent
pas chez eux (et ils sont nombreux !)*

2° - Ils sont pressés de se retrouver dans la cour.

*On ne peut pas nous demander de mettre du
personnel derrière chaque enfant d'élémentaire pour lui
couper sa viande !*

*Rappelons que le service de la cantine scolaire est
un service FACULTATIF et que nous faisons le maximum
pour que les enfants découvrent et apprécient le repas
qui leur est servi.*

*Par contre, le restaurant scolaire Jean ROSTAND
tend vers la saturation, c'est la raison pour laquelle la
création d'un restaurant scolaire en site propre à Edouard
VAILLANT est prévue pour 2012, ce projet a été voté à
l'unanimité en Conseil Municipal le 29 mars 2010.*

*Pour ce qui concerne le bien être des petits saint
mitréens, à l'école et en dehors de l'école, ceci reste l'une
de nos préoccupations prioritaires.*

SITE INTERNET DE LA VILLE

Il y a 10 ans, nous mettons en ligne notre premier site Internet. Depuis décembre 2009, comme vous avez dû le remarquer, un nouveau site a été mis en ligne. A ce jour, il a déjà reçu plus 6000 visiteurs. Le site que nous vous proposons aujourd'hui est d'accès plus aisé et comprend de nouvelles rubriques retraçant l'activité et l'actualité de la ville de Saint Mitre Les Remparts.

Cet outil de communication réactif doit porter l'image et le message de notre ville auprès d'un large public qui bénéficie de l'ensemble des services à distance possible avec l'Internet.

Les différentes fonctionnalités proposées répondent au besoin d'information en temps réel sur la vie locale, municipale, culturelle et associative, l'actualité ou les démarches administratives et formulaires en ligne à télécharger. La page d'accueil permet de retrouver les temps forts de la commune et les dernières actualités. Il vous est également possible de laisser vos messages afin que nous puissions répondre à vos demandes.

L'interactivité et la convivialité sont les bases de la création du nouveau site internet de la ville de Saint Mitre Les Remparts.

CONGRÈS PHOTO

CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE PHOTOGRAPHIE

Ce sont 250 congressistes qui se sont retrouvés à Saint Mitre les 12.13 et 14 mai.

Les travaux se sont déroulés à La Manare, ponctués chaque jour par 3 soirées de gala avec présentation, le jeudi aux congressistes, des meilleurs diaporamas, réalisés par les membres du Club Photo Marius.

L'organisation générale était assurée par ce dernier avec l'aide de la ville.

On retiendra le climat de convivialité qui s'est dégagé de ces 3 journées, relevé par l'ensemble des congressistes, qui, au travers des visites prévues ont pu découvrir notre village et ses environs.

ENVIRONNEMENT

RAMASSAGE DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS : RAPPEL REGLEMENT

Le ramassage des encombrants et des déchets verts est GRATUIT. Les inscriptions sont reçues à l'Accueil en Mairie tout au long de l'année.

La collecte s'effectue durant la 2ème quinzaine de chaque mois (à partir du 15). Toute demande formulée après le 10 de chaque mois ne peut être satisfaite que le mois suivant. La personne effectuant le ramassage n'entrera sous aucun prétexte dans les propriétés privées.

Les dépôts seront donc placés sur la voie publique à partir du 14 de chaque mois en veillant au respect du passage des piétons et véhicules automobiles.

Depuis le 12.04.2010, les sacs noirs ne sont plus ramassés, seuls sont collectés les sacs translucides à condition qu'ils ne contiennent QUE DES VEGETAUX. Des sacs translucides sont disponibles à l'accueil en Mairie au prix de 4,00 € les 20 sacs.

FINANCES

DOTATIONS

Pourquoi sommes-nous inquiets pour l'avenir de la Contribution Economique Territoriale (remplaçant la Taxe Professionnelle) au delà de 2011 ?

Parce que c'est l'Etat et non plus la commune ou les intercommunalités qui sont les décideurs. Pour la CAPM, ce sont 75% de la recette qui dépendront de BERCY ! Tout est à craindre, la dette publique atteignant plus de 80% du Produit Intérieur Brut en 2009, le déficit public ayant doublé en 1 an ! Est-ce cela qui produit déjà des effets pervers au niveau des dotations que reçoit notre commune ?

C'est ainsi qu'après avoir progressée de 0,9% par an (bien loin de l'inflation) entre 2005 et 2008, la Dotation Globale de Fonctionnement régresse de 0,75% par an, depuis 2008.

Quant à la Dotation de Solidarité Rurale et à la Dotation Nationale de Péréquation, elles sont passées, pour l'ensemble des deux, de 124 074 euros en 2005 à 10 754 euros, sans aucune explication. Ce n'est pas pour rien que la Cour des Comptes tire de nouveau la sonnette d'alarme sur le budget de l'Etat incapable d'assurer les dotations minimales aux collectivités auxquelles elles ont droit.

BUDGET

FONCTIONNEMENT :

Dans le budget primitif 2010, les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 6 406 288€ en diminution de 0,77% par rapport au budget primitif 2009.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 3,54%.

Les recettes nettes de fonctionnement sont en diminution de 1% :

La dotation globale de fonctionnement est en diminution de 1,1 %.

3ème baisse de la fiscalité locale depuis 2006, soit :

- Taxe Habitation - 1%
- Taxe Foncière bâti - 0,50 %
- Taxe Foncière non bâti - 4,46%

INVESTISSEMENT :

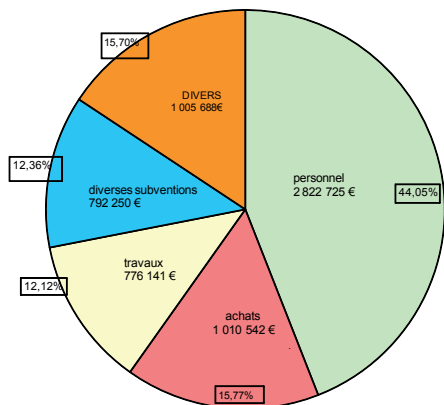
Les dépenses globales d'investissement s'élèvent à 3 205 417€.

2 268 905€ sont inscrits en dépenses d'équipement pour la réfection de la voirie, le réaménagement du local du CCFF, la réparation de la toiture de l'église, l'achat d'une balayeuse et d'un véhicule utilitaire aux Services Techniques.

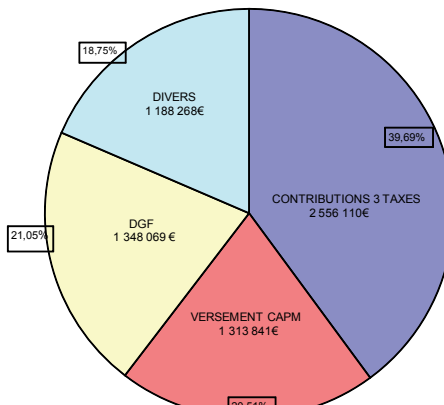
Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées de fonds propres, d'un virement en provenance de la section de fonctionnement, par le solde excédentaire de l'année 2009 et d'un reste de subvention 2009 à percevoir en 2010.

- L'encours de la dette baisse de 209 138€.
- Pas de nouvel emprunt depuis 2005.
- L'annuité est en diminution de 55 557€.

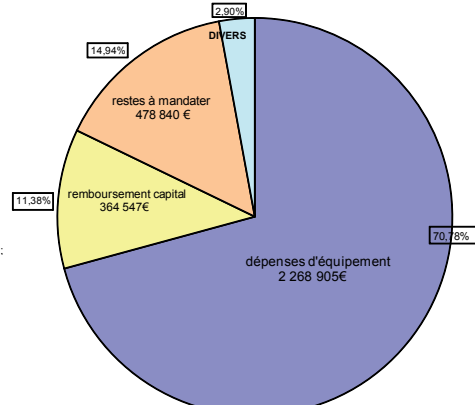
BUDGET 2010 - DEPENSES FONCTIONNEMENT



BUDGET 2010 - RECETTES FONCTIONNEMENT



BUDGET 2010 - DEPENSES INVESTISSEMENT



FINANCES : LES ASSOCIATIONS ? C'EST IMPORTANT !

C'est important pour le lien social et nous sommes heureux d'en compter à ce jour 73 recensées sur notre commune. La liste complète est disponible à Saint Mitre Informations.

Toutes ne sont pas subventionnées par la ville, mais pour celles qui le sont, nous sommes à l'écoute de leur activité avec laquelle évolue la subvention. Cela pourra donc être en plus ou en moins, d'une année sur l'autre.

Pour étudier le montant de la subvention qui sera allouée, nous demandons le bilan de l'année écoulée, l'arrêté bancaire en fin d'année et un compte d'exploitation prévisionnel le plus détaillé possible. Lorsqu'un doute subsiste, nous demandons à rencontrer le Président et son Trésorier afin d'obtenir tous les éclaircissements nécessaires. Cela n'est pas extravagant, d'autant que les subventions aux associations sont de l'argent public et que nous sommes garants de l'utilisation de vos deniers. Cette façon de procéder est bien acceptée par les responsables d'Associations scellant ainsi des relations de confiance.

En 2010, à titre d'exemple, la subvention à l'OMCA sera inférieure à celle de 2009 et a été votée à l'unanimité en Assemblée Générale de l'OMCA le 4 février 2010.

EXPRESSION LIBRE

GRUPE «UNIS POUR SAINT MITRE»

DUPLICITE

Revenons un instant sur le projet de création de 50 logements locatifs* aux Emplaniers !

Le Conseil Municipal a autorisé le 1er mars la signature de M. Le Maire au nom de la commune d'une promesse de vente avec la Société Phocéenne d'Habitation - Société anonyme de HLM.

Dans son article 6 - 3ème alinéa, il y est précisé que l'arrêté de permis de construire autorise « la construction d'un programme de logements locatifs sociaux »

Le groupe communiste au Conseil Municipal a voté « pour ».

Alors, nous nous interrogeons :

Pourquoi M. LUCCHINI écrit-il dans la rubrique « Expression » du REGARDS Actu N°1 qu'il s'agit : « d'une belle opération pour le promoteur privé » critiquant son propre vote ? Duplicité !

Duplicité encore, lorsqu'il propose aujourd'hui la création d'un restaurant scolaire à Edouard VAILLANT alors que cela a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal il y a 3 mois !

Manipuler l'opinion n'a jamais été un comportement responsable et pour notre part, fidèles à nos engagements, nous continuerons à PARLER VRAI à nos concitoyens, laissant la duplicité à d'autres.

* Sur les 50 logements, 25 seront à la discrétion de la ville de Saint Mitre. L'accès aux familles de Saint Mitre sera privilégié.

Christian Beuillard
Maire

GRUPE «SAINT MITRE POUR TOUS, AVEC TOUS»

Pour la création d'un restaurant scolaire E. Vaillant et Inter classe

Nos enfants ont droit à une nourriture savoureuse et variée favorisant l'appétit.

Dans le cadre de la Communauté d'agglomération du Pays Martégal, comme nous l'avons prévu dans notre projet municipal, pourquoi ne pas remplacer les congelés ou surgelés sans peu de goût par une préparation réalisée par la cuisine centrale de Martigues qui utilise des produits frais appétissants et certainement moins coûteux.

Depuis plusieurs décennies, les parents d'élèves du Groupe scolaire E.Vaillant souhaitent qu'un local soit aménagé dans l'enceinte des bâtiments ou à proximité afin de supprimer les transports et les attentes longues qui entraînent fatigue et énervement préjudiciables aux apprentissages de l'après midi.

Les activités ludiques, culturelles, sportives et reposantes pour les plus petits, encadrées par un personnel qualifié, permettraient aux élèves de suivre les cours de l'après midi avec sérénité.

Avec les parents d'élèves, les enseignants et les enfants, nous continuerons sans cesse à étudier et proposer toutes mesures qui viseront à améliorer l'accueil et la qualité des repas.

Ensemble nous pouvons faire bouger les choses !!!

N'hésitez pas à nous contacter !!!

Jean Jacques Lucchini
Conseiller Municipal
Président de groupe

GRUPE « CHANGER, LE VRAI CHOIX »

Texte reçu avec retard



1551

REGARDS ACTU

Bulletin d'information de la Ville de Saint Mitre les Remparts
www.saintmitrelesremparts.fr

Dépôt légal : Mars 2010 - N° ISSN : 1636-1652

Directeur de la Rédaction et de la Publication : Christian Beuillard / Rédacteur en chef : Claudine De Rivas / Maquette et Impression : Saint Mitre Informations / Photos : Saint Mitre Informations / tél. 04.42.49.18.93